



Paris, le 2 juin 2016

Déclaration préliminaire au comité technique central de la PJJ du jeudi 2 juin 2016

Ce Comité Technique Central de la PJJ se tient aujourd'hui dans un contexte d'importante mobilisation nationale contre le projet de loi Travail.

Depuis maintenant trois mois, la rue est régulièrement occupée par des manifestations, dans une atmosphère où l'expression populaire se voit opposer la violence d'État. Il devient alors compliqué de faire valoir l'opinion du plus grand nombre. Pourtant, une grande majorité des français et françaises se disent opposé-es à ce projet ! Des secteurs entiers de l'économie du pays sont en grève ! Mais le gouvernement s'arc-boute et utilise la procédure la moins démocratique de la Constitution pour faire adopter son texte à l'Assemblée Nationale.

De plus, une campagne gouvernementale, relayée par des médias partiaux détenus par les entreprises du CAC 40, est menée afin de discréditer les organisations syndicales ! C'est inadmissible !

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ continueront de prendre leur place dans cette lutte contre ce projet de loi et sa philosophie ultra-libérale ! Notamment parce que nous sommes convaincus que les jeunes les plus précarisés, les moins qualifiés subiront cette loi encore plus fortement que les autres. De plus, nous savons qu'elle servira de référence, dans un avenir proche, pour démanteler la Fonction Publique.

Par conséquent, nous appelons l'ensemble des agents de la PJJ à être en grève et nous rejoindre dans la rue le 14 juin 2016 pour exiger le retrait du projet de loi travail.

A la PJJ, les conditions de travail des collègues – tous corps confondus – continuent de se dégrader. Les personnels souffrent de ne pouvoir exercer leurs missions en accord avec leur engagement professionnel par manque de moyens. **Quelles que soient les missions, nous constatons une perte de sens** et ce malgré la note d'orientation et autres textes récents de la DPJJ. **Si les conditions de travail en hébergement se dégradent toujours plus, la situation des milieux ouverts est aussi très préoccupante, il y a, pour nous urgence à se saisir de ces questions.** Pourtant, il semblerait, selon ce qui a été répondu aux délégué-es CAP en début de semaine, que le CTC sur ce sujet soit de nouveau reporté à la rentrée. Trop souvent, les sujets proposés aux CTC sont les priorités de l'administration. Celles des organisations syndicales, et donc des personnels, sont repoussées d'instances en instances...

A plusieurs reprises, nous vous avons alertés concernant l'écart important entre les intentions et l'ambition affichées par l'Administration Centrale **et la déclinaison des notes de la DPJJ sur les terrains**. En effet, nous constatons chaque jour qu'elles ne sont pas présentées dans les services empêchant de fait leur appropriation par les équipes.

Pourtant, malgré leurs insuffisances face à des années de casse de notre institution, certaines d'entre elles pourraient permettre quelques avancées, comme la réintroduction du civil, les notes milieu ouvert et hébergement.

Malgré vos affirmations sur l'importance du dialogue social, celui-ci reste superficiel et ne constitue, souvent, qu'une caution.

En effet, trop souvent, nos avis ne sont pas pris en compte, vidant les instances de concertation de leur substance. Par ailleurs, sur des sujets particulièrement d'importance tels que la lutte contre la radicalisation et la mise en place du nouveau PART, pour lesquels nos organisations ont demandé des audiences, nous n'avons pas de document. Concernant le bilan de la mission de veille et d'information, les éléments nous sont parvenus deux jours avant, ce qui indique le niveau d'attente de l'Administration vis à vis des Organisations Syndicales en termes de contribution.

Nos deux organisations ont été reçues par le ministre de la justice qui leur a annoncé la fin de la pré-affectation, y compris à la PJJ, arguant d'une nécessaire équité de traitement entre deux directions d'un même ministère. A notre grand étonnement, lors de la CAP des éducateur-trices/CSE, son président ne semblait pas au même niveau d'information que nous. Tant pis ! Nous attendons de votre part, que vous cessiez vos atermoiements reposant sur des motifs d'organisation pédagogique et financière et que vous mettiez fin à la pré-affectation dès septembre 2016, comme cela sera déjà le cas pour les CPIP.

Pour toutes ces raisons, nous ne siégerons pas à ce Comité Technique Central.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU et de la CGT-PJJ